

Durée : Débutant - 1 jour / 7 heures**Tarif : 320 € HT/participant**

Formation en présentiel – Groupe de 4 à 6 personnes

Réf : RGKR01

Éléments du Programme

FORMATION THÉORIQUE :

Travaux en hauteur et sécurité : accidents et prévention. Contexte réglementaire et responsabilités. Caractéristiques des moyens de protection collective. Moyens fixes et mobiles. Appareils d'élévation de personnes. Balisage et signalisation. Caractéristiques des moyens de protection individuelle : classes d'ancrages, anti-chutes et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoires de liaison, pratique des nœuds sur corde, choix d'un dispositif de protection individuelle. Etude des risques : accrochage du harnais, facteurs de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et auto-contrôle.

FORMATION PRATIQUE :

Exercices pratiques d'interventions en hauteur avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires. Exercices adaptés au poste de travail et à l'activité de l'entreprise

Modalités pédagogiques

Moyens mis à disposition

FORMATION THEORIQUE EN SALLE : animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur et des exercices en groupe.

FORMATION PRATIQUE : Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique. Tests et évaluation finale

Formation accessible partiellement aux personnes en situation de handicap, consulter le référent AFPI.

EVALUATION – VALIDATION :

Évaluation des connaissances et du savoir-faire. Validation : un avis d'autorisation d'intervention en hauteur est délivré aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques

Objectifs

Être capable d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser. Être capable de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur. Être capable de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle). Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)

Public

Toute personne débutante ou expérimentée. Conducteur permanent ou occasionnel, sans activité de production (location, maintenance, démonstration ...)

Pré requis

Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelle, auditive et psychotechnique pour exercer la profession)

Lieu

Annecy le vieux

Horaires

8h30 - 12h00 et de 13h00 - 16h30

Contact

Christelle TAVY

04 50 64 12 03

ctavy@poleformation74.com